

seance ; à peine peut-on aujourd'hui en ju-
ger deux... Ne croyez pas , Messieurs ,
que les magistrats du Châtelet mettent moins
d'activité à remplir leurs devoirs ; jamais
leur travail n'a été plus considérable , jamais
ils ne se sont acquittés avec plus de zele de
leur double dette de magistrats & de ci-
toyens. ——— La matinée seule étoit autre-
fois consacrée à l'instruction criminelle , &
M. le lieutenant-criminel , aidé seulement
d'un ou de deux de ses collegues , suffisoit
pour être au courant. ——— Aujourd'hui ,
l'instruction commencée le matin est reprise
le soir. Le lieutenant-criminel est assisté d'au-
tant de magistrats qu'il y a de salles d'ins-
truction dans l'enceinte du Châtelet ; &
malgré ce travail continuel , on ne parvient
pas à expédier le tiers des affaires. ———
Enfin , Messieurs , je dois encore vous faire
connoître pourquoi les condamnations ont
paru être moins fréquentes , car c'est encore
là un des objets sur lesquels la défiance , ou
plutôt la surveillance du peuple a été diri-
gée. ——— D'un côté , l'un de vos décrets
a suspendu l'exécution des jugemens prévô-
taux ; plusieurs coupables sont condamnés ,
sans être punis. ——— D'un autre côté , les
prisonniers ayant la liberté de recevoir des
conseils dès le commencement de l'instruc-
tion , les accusés font plus rarement l'aveu
du délit , ou , pour mieux dire , ils ne le
font jamais. ——— Les témoins , peu accou-
tumés à la publicité de l'instruction , met-
tent aussi plus de retenue dans leurs dépo-
sitions. Je ne veux pas dire que leurs témoi-
gnages fussent plus vrais lorsqu'ils étoient
voilés par le mystere de nos anciennes for-